

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25/05/2020

S'est tenu à la mairie de Montaulieu le 25/05/2020 à 18H00 le premier conseil municipal du nouveau conseil élu le 15 mars 2020.

Etaients présents:

Stéphane Deconinck, Christian Girier, Olivier Lannès, David Morin, Marylène Cézanne Arnaud, Corinne Isoardi, Laure Jacquelin

Le président de séance: Stéphane Deconinck

La secrétaire de séance: Laure Jacquelin

Ordre du jour:

- Election du maire
- Election des adjoints
- Désignation des délégués des différents syndicats et associations
- Délibération pour accorder les subventions aux diverses associations locales
- Délibération pour annuler la dernière facture d'eau de Nigel

Election du maire:

Les assesseurs sont Marylène Cézanne Arnaud et Olivier Lannès. Un seul candidat se présente, le maire sortant, Stéphane Deconinck. Suite au vote, Stéphane est réélu, à la majorité avec 6 voix et un vote blanc. Il remercie ses adjoints sortants, et distribue à l'ensemble du conseil la charte de l'élu local, qui est lue en séance.

Question de Marylène: peut-elle rester trésorière de Montélolivo? Le maire acquiesce, il ya une tolérance pour les petites communes et suggère de nommer éventuellement un vice-trésorier.

Election du premier adjoint:

Sont candidats: David Morin, Marylène Cézanne Arnaud, Corinne Isoardi. Suite au vote, David est élu premier adjoint, avec 5 voix. (Corinne 2 voix, Marylène 0 voix)

Election du deuxième adjoint:

Sont candidates: Marylène Cézanne Arnaud, Corinne Isoardi. Suite au vote, Marylène est élue deuxième adjointe, avec 5 voix. (Corinne 2 voix)

Désignation des délégués des syndicats et associations:

- CCBDP: le maire est délégué et son 1er adjoint suppléant
- SDED : 2 délégués, Stéphane et Laure
- SIVOS: 2 délégués, David et Marylène
- SIVOSOC : 1 titulaire: Corinne ,1 suppléant: Marylène
- Pôle sanitaire et médico-social de Curnier, 2 délégués: Christian et Olivier
- AASHN: un délégué, Marylène
- Correspondant militaire: Olivier
- Correspondant ambrisie: Laure

Chaque conseiller accepte formellement de recevoir informations et éventuels échanges par email.

Régularisation des premières délibérations:

- l'ensemble du conseil valide en séance les différentes attributions des subventions aux associations locales, déjà validées par email lors de la période de confinement:

- AASHN: 350 €
- Asso culturelle sportive de la vallée de l'Ennuye : 150 €
- Contes et rencontres : 300 €
- La Gaule de l'Eygues : 50 €
- Pôle sanitaire médico-social basé à la Maison sociale de Curnier 1405 €, avec un don de 300 € pour la cagnotte des infirmières suite à la crise sanitaire
- Syndicat du tilleul : 150 €
- AVENTIC: 200 €

(Certaines associations à qui la mairie a déjà attribué des subventions les années précédentes n'ont pas encore fait leur demande. Pour rappel, le budget de la mairie alloué aux subventions des associations est de 6000 €.)

- l'ensemble du conseil valide la mise en oeuvre d'une délibération prise auparavant par l'ancien conseil, à savoir l'annulation de la facture d'eau impayée (98 €) de Nigel Stoneley suite à son décès.

Le maire propose la tenue du prochain conseil municipal fin juin/ début juillet, lors duquel il faudra fixer le taux des différentes taxes sur la commune. Il fait un point sur l'avancement du projet de logement communal, et rappelle qu'il faudra établir une commission dédiée, afin de lancer les appels d'offre une fois la demande de permis déposée et acceptée. Puis répond à quelques questions:

- Comment se constitue le budget annuel de la mairie?
50 000 € de dotation de l'Etat, 30 000 € de prélèvement sur les taxes, la recette de l'eau d'environ 8000 à 9000 € après taxes, et 3000 € de photovoltaïque, moins les salaires des 2 personnes employées par la mairie.

- Retour sur le recensement, combien sommes nous au final sur la commune?
Il y a 77 habitants considérés comme habitants permanents sur la commune.

- Changement de jour d'ouverture de la mairie?
La mairie reste ouverte pour le moment le mardi matin.

19h20, la séance est levée.